

~~~~~

Délibération n° 2023-51 du comité syndical du vendredi 10 novembre 2023

**PARTENARIAT 2023/2024 AVEC L'UNIVERSITÉ PAUL VALERY  
STAGE DE GROUPE PORTANT SUR UNE ETUDE SUR LA VEGETALISATION ET LA  
DESIMPERMEABILISATION DES ESPACES PUBLICS ET LA CREATION D'ILOTS DE FRAICHEUR**

L'an deux mil vingt-trois le dix novembre 2023 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, Ecoparc Cœur d'Hérault La Garrigue - 1 rue du Moulin à Huile - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 25 octobre 2023.

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                | Francis BARDEAU ; Olivier BERNARDI ; Gérard BESSIERE ; Olivier BRUN ; Claude CARCELLER ; Jean-Claude CROS représenté par Martine BONNET ; Jean-Pierre GABAUDAN ; José MARTINEZ représenté par Daniel JAUDON ; Nicole MORERE ; Béatrice NEGRIER-FERNANDO ; Véronique NEIL ; Jean-Luc REQUI représenté par Françoise OLIVIER ; Marie PASSIEUX ; représentée par Jérôme LOPEZ ; Frédéric ROIG ; Valérie ROUVEIROL ; Philippe SALASC ; Jean-François SOTO ; Jean TRINQUIER représenté par Antoine GOUTELLE, Claire VAN DER HORST ; |
| Absents ou excusés :                                             | Claude REVEL ; Jean-Claude LACROIX ; Claude VALERO ; Bernard COSTE ; Yvon PELLET ; Gaëlle LEVEQUE ; Julie GARCIN SAUDO ; Yvan GAUDY ; Jacques RIGAUD ; Béatrice FABRE ; Christian POUJOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 19</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le défi n° 5 de la charte de développement du Pays Cœur d'Hérault concernant l'exigence environnementale, qui engage le territoire dans la transition (objectif 5.3) ;

**Considérant** l'approbation du SCoT du Pays Cœur d'Hérault, rendu exécutoire en date du 19 septembre 2023 ;

**Considérant** le partenariat construit depuis plusieurs années avec l'université Paul Valery, plus particulièrement le Master Professionnel "Gestion des territoires et Développement Local" (GTDL), le PCH souhaite confier au CRPEE une mission d'étude sur la végétalisation et la dés-imperméabilisation des espaces publics et la création d'îlots de fraîcheur.

**Considérant** l'avis favorable des membres du Bureau réuni le 20 octobre 2023

Le contenu de la mission est le suivant :

Le Pays Cœur d'Hérault porte un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) qui a été approuvé en juillet 2023 et rendu exécutoire le 19 septembre 2023. Le SCoT s'est donné pour objectif de conjuguer préservation des fondamentaux du territoire et développement économique volontariste. Le document est articulé autour de 4 défis majeurs :

- Conforter une armature urbaine et paysagère porteuse de bien-être territorial ;
- Dynamiser l'économie territoriale en renforçant les activités productives ;
- Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale ;
- Favoriser l'accessibilité et la mobilité durable.

Dans le cadre du défi 3, le SCoT fixe des objectifs en termes de renforcement de la biodiversité dans les aménagements (page 97 : « la végétalisation et la dés-imperméabilisation des établissements scolaires et autres espaces publics doivent être recherchées »). Ces objectifs s'inscrivent dans la trajectoire de zéro artificialisation nette de la Loi Climat et Résilience. « La trajectoire de zéro artificialisation nette nécessite des projets et actions de restauration des qualités biologiques et écologiques des sols artificialisés (...). Il convient de hiérarchiser ces sites sur la base d'une analyse combinant les potentialités des sols à la restauration de leurs fonctions biologiques, agronomiques et hydriques et leur intérêt stratégique pour les territoires communaux dans une optique de résilience face au changement climatique » (page 109).

En outre, le Pays Cœur d'Hérault porte également un PCAET dont l'axe 3 indique « Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables » avec comme action « Intégrer l'objectif de lutte contre l'imperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme et inscrire le ruissellement dans l'aménagement. ».

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de sa publication.

Ainsi, la présente proposition d'étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT et du PCAET, afin de favoriser la traduction des orientations des deux documents dans des projets opérationnels.

Objectifs :

- Préserver les sols comme biens communs ;
- Favoriser les projets de végétalisation et de dés-imperméabilisation des espaces publics ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de création d'îlots de fraîcheur.

En conséquence,

Le déroulement de l'atelier sera le suivant :

- 1) Réaliser une étude comparative des initiatives existantes, ou en projet, en matière de végétalisation et/ou de dés-imperméabilisation des espaces publics (avec un focus sur les cours d'écoles) ;

Cette étude pourra s'appuyer sur des initiatives au sein du territoire du Pays Cœur d'Hérault mais aussi dans d'autres territoires en France ou à l'étranger. Les territoires similaires en termes de caractéristiques géographiques (climat, géologie et milieux naturels, urbanisme, etc.) seront néanmoins privilégiés. L'étude analysera chaque projet selon une grille atouts/faiblesses et mettra en avant les projets reproductibles sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Il s'agira d'identifier toutes les étapes du processus : émergence – mise en place – mise en œuvre.

- 2) Identifier les opportunités de projets de création d'îlots de fraîcheur ;

Ce travail d'identification de sites de projets potentiels devra croiser 2 dimensions majeures : la volonté politique et l'intérêt stratégique pour la commune et l'opportunité des sites en termes de restauration des fonctions biologiques et hydriques des sols.

L'objectif est d'aller vers l'action en identifiant des futurs sites de projets ainsi que les actions et méthodologies à mettre en place et les modalités de financements possibles.

- 3) Sensibiliser aux enjeux de revégétaliser les espaces publics.

L'étude devra permettre d'aller au contact avec les acteurs du territoire et de les sensibiliser aux enjeux de la création d'îlots de fraîcheur.

La restitution pourra se faire sous un format « ateliers de sensibilisation » avec l'objectif de susciter l'envie de lancer des projets sur le territoire et de se projeter dans l'action (identification de futurs sites de projets, modalités de financement, etc.).

La durée de la mission est de 4 mois, d'octobre 2023 à février 2024.

Le Pays Cœur d'Hérault versera un défraiement de 1750€ au Centre Régional de la Productivité et des Etudes Economiques (CRPEE), de l'Université de Montpellier III - laboratoire ART-Dev pour la réalisation de cet atelier.

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'approuver** le cadre et l'objet de la mission,
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à ce dossier (convention en annexe),
- ✓ **D'affecter** la somme de 1750€ à titre de défraiement pour la réalisation de cet atelier.

**Saint André de Sangonis, le 10 novembre 2023**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 10 novembre 2023**

**Publiée le 13 novembre 2023**  
**Transmise le 13 novembre 2023**

**Le Président du Syndicat**

